

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_131

Séance du 21 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 21 septembre 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Antoine de NICOLAY, Mme Ophélie LEBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

M. Pascal MONNIER donne pouvoir à M. Christophe NOURRY
Mme Sonia MAQUERE donne pouvoir à M. Jordan AUCLAIRE

Absent :

Mme Rachel AMATO
M. Nicolas DUFRENE

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260921-2026_131-DE



Secrétaire de séance : Mme Martine PAPIN

<u>Membres :</u>	En exercice	:	29
	Présents	:	25
	Votants	:	27

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA RÉCEPTION PAR MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DE MONSIEUR LE MAIRE

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, à la suite de l'information des conseillers municipaux relative à sa demande de protection fonctionnelle et de la transmission de l'ensemble du dossier à Monsieur le Préfet, les services préfectoraux ont accusé réception dudit dossier.

Le conseil municipal **prend acte** de cette information.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 30 septembre 2026.

La Secrétaire
Mme Martine PAPIN

Le Maire,
M. René de NICOLAY

